



OMAOC-MOWCA

Atelier de restitution du Sommet de Lomé des
Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la sûreté
et sécurité maritimes et le développement en
Afrique

09 – 10 mai 2017
Abidjan, République de Côte d'Ivoire

OMAOC/ARSL.RAP/17

Original : FRANCAIS

"Pour des services de transports maritimes rentables, avec plus de sécurité, plus de sûreté et moins de pollution"

RAPPORT DE SYNTHÈSE

INTRODUCTION

A l'invitation du Secrétaire Général de l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC), un Atelier sous régional pour la restitution des travaux du Sommet Extraordinaire de l'Union Africaine sur la Sûreté et la Sécurité maritimes et le Développement en Afrique (Lomé, 15 octobre 2016), s'est tenu du 09 au 10 mai 2017 à Abidjan, République de Côte d'Ivoire.

Les travaux se sont déroulés à l'Hôtel-Résidence Le Vaisseau, sous le parrainage de Son Excellence Monsieur Amadou KONE, Ministre des Transports de la République de Côte d'Ivoire.

PARTICIPANTS

Ont pris part à cet Atelier, les Experts des Etats membres suivants de l'OMAOC :

- | | |
|------------------|---------------|
| 1. ANGOLA | 6. GUINEE |
| 2. BENIN | 7. MAURITANIE |
| 3. CAMEROUN | 8. NIGER |
| 4. CONGO | 9. SENEGAL |
| 5. COTE D'IVOIRE | |

Les Organes Spécialisés de l'OMAOC ci-après, étaient représentés :

- L'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer d'Abidjan ;
- L'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- L'Union des Conseils des Chargeurs Africains.

L'Association Française du Droit Maritime a également participé aux travaux.

La liste nominative des participants est jointe en annexe.

CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par un mot de bienvenue du Secrétaire Général de l'OMAOC, l'Ambassadeur Alain Michel LUVAMBANO et un discours d'ouverture du Colonel Pascal TEYA, Conseiller Technique Maritime représentant le Ministre des Transports de la République de Côte d'Ivoire.

Dans son intervention, le Secrétaire Général de l'OMAOC a souhaité la bienvenue à Abidjan à l'ensemble des délégations présentes, avant d'exprimer sa profonde gratitude à l'égard du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire pour avoir autorisé et soutenu la rencontre. Il a ensuite remercié le Gouvernement Togolais et la Commission de l'Union Africaine qui se sont fortement impliqués dans la réussite du Sommet de Lomé ayant abouti à l'adoption d'une Charte, dite Charte de Lomé.

Justifiant la tenue de l'Atelier, il a rappelé que les services techniques des Ministères chargés des transports maritimes, points focaux nationaux de l'OMAOC, avaient besoin d'être informés en profondeur sur les mécanismes de la Charte.

Quant au représentant du Ministre des Transports, il a salué l'initiative de l'OMAOC de vulgariser la Charte auprès des acteurs des affaires maritimes et portuaires. Il a en outre invité les participants à s'approprier cet important outil juridique visant à renforcer la sécurité et la sûreté maritimes sur le continent, ainsi qu'à promouvoir l'économie bleue, avant de prononcer l'ouverture officielle des travaux.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés entièrement en plénière et ont consisté en une série d'exposés suivis avec beaucoup d'intérêt par les participants, à savoir :

- **exposé 1** : « Objectifs et champ d'application de la Charte » par le Colonel Bigot Mamadou, Administrateur des Affaires Maritimes en Côte d'Ivoire, Consultant, avec comme modérateur, le Colonel Blédé Barthélémy, Administrateur en Chef des Affaires Maritimes et Portuaires, Conseiller du Directeur Général des Affaires Maritimes et Portuaires en République de Côte d'Ivoire ;

- **exposé 2** : « Mesures de prévention et de lutte contre la criminalité en mer » par le Capitaine de Frégate Cyrille Serge Atonfack Guemo, Expert en sécurité et sûreté maritimes, avec comme modérateur, Mme Paulette NGO MBOGBA, Juriste-Chercheure membre de l'Association Française du Droit Maritime ;
- **exposé 3** : « Coopération maritime » par Mme Paulette Ngo Mbogba et le Capitaine de Frégate Cyrille Serge Atonfack Guemo, avec comme modérateur, l'Ambassadeur Alain Michel Luvambano, Secrétaire Général de l'OMAO ;
- **exposé 4** : « Suivi de la mise en œuvre de la Charte de Lomé » ; par le Colonel Mamadou Mariko, Directeur Technique de l'OMAO, avec comme modérateur, le Colonel Bigot Mamadou ;
- **exposé 5** : « Développement de l'économie bleue africaine » par le Colonel Barthélemy Blédé, avec comme modérateur, Monsieur Jean Louis Moulot, Adjoint au Directeur de Cabinet du Président de la République de Côte d'Ivoire ;
- **exposé 6** : « Charte de Lomé et Code de conduite de Yaoundé: quelle complémentarité ? » ; par le Capitaine de Frégate Cyrille Serge Atonfack Guemo, avec comme modérateur, Monsieur Abroulaye Fofana, Secrétaire Permanent du Comité Interministériel de l'Action de l'Etat en Mer de la République de Côte d'Ivoire ;
- **exposé 7** : « Leçons à tirer de la Table Ronde de Lomé sur les questions de formation », par le Colonel Karim COULIBALY, Administrateur en Chef des Affaires Maritimes et Portuaires, Directeur Général de l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer d'Abidjan, avec comme modérateur, le Colonel Mamadou Mariko.

RECOMMANDATIONS

A la suite des échanges qui ont suivi, les recommandations suivantes ont été formulées :

- 1- L'éventualité de réviser la Charte pour y intégrer certaines dispositions très importantes aux fins de réduire le nombre des Annexes ;
- 2- l'incitation à prioriser la lutte contre la pêche INN qui menace la sécurité alimentaire des populations de la bande littorale ;

- 3- la promotion d'une flotte marchande Africaine en vue de sa participation au transport maritime international ;
- 4- l'élaboration de plans d'action pour la mise en œuvre des stratégies relatives au domaine maritime Africain;
- 5- la mise à contribution effective en amont et en aval des organismes régionaux spécialisés et personnes ressources pour l'élaboration de textes relatifs au secteur maritime en Afrique ;
- 6- la mise en place de mécanismes nationaux et régionaux permettant aux Elèves sortis des institutions de formation maritime d'effectuer des stages embarqués à bord des navires marchands qui desservent les côtes Africaines ;
- 7- la diversification des filières de formation pour couvrir les domaines des activités pétrolières et gazières en mer qui connaissent une croissance soutenue ;
- 8- la promotion de l'emploi des marins Africains sur le marché international de la navigation.

ADOPTION DU RAPPORT

Les participants ont adopté à l'unanimité le présent rapport.

CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a consisté en la lecture du rapport et des motions de remerciements, ainsi qu'en l'allocution de clôture de circonstance du Secrétaire Général de l'OMAOOC ./-

Fait à Abidjan, le 10 mai 2017